

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2015

1° - MUR DE SOUTÈNEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT :

Il a été décidé de procéder à la réalisation d'un mur de soutènement pour assurer la stabilité de l'aire de stationnement des Crozes Haut et accroître d'au moins une place sa capacité d'accueil.

Les travaux qui seront confiés à l'entreprise RAMPON, s'élèveront à la somme de 5.850 € HT et leur financement s'établira comme suit :

- Subvention du Conseil Général : 2.276,81 €
- Part communale : 3.573,19 €

2° - ACQUISITION DE MATÉRIELS :

Le Conseil municipal a décidé, dans le cadre des activités culturelles ou festives qu'il y a lieu de promouvoir, d'acquérir divers matériels, à savoir :

- deux « barnums » de 7m x7m chacun
- une estrade modulable de 20 m2 de manutentions aisée.

Le coût total de cet investissement est de **4.339,61 € HT** et son financement sera assuré de la manière suivante :

- Subvention du Conseil Général (PED) : **3.037,72 €**
- Part communale : **1.301,89 €**

Ces matériels pourront être mis gracieusement et pour autant qu'ils soient disponibles, à la disposition des habitants de la Commune qui en feraient la demande. Une caution sera toutefois exigée.

3° - VOIRIE:

La Commune procédera cette année à la réfection complète de la route du Pradal ainsi qu'à des travaux d'entretien de la voirie qui, pour l'année 2015 concerneront les routes de Currières et du Magistavols.

Le coût total des ces travaux qui seront réalisés par l'entreprise TPCR, est de **20.120 € HT**.

Leur financement s'établit comme suit :

- Subvention du Conseil Général (PEVC) : **7.098,25 €**
- Subvention du Conseil Général (PE D) : **1.189,80 €**
- Part communale : **11.831,95 €**

4° - ENFOUISSEMENT DES RESEAUX A BOUGESET :

Il a été décidé de solliciter du Parc National des Cévennes une subvention d'un montant de **3.644,92 €** destinée à financer ces travaux, de telle sorte que le plan de financement s'établira comme suit :

- Montant total des travaux : **34.549 €**
- Subvention SDEE : **20.541 €**
- Subvention PNC : **3.644,92 €**
- Part communale : **10.363,08 €**

5° ASSISTANCE TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DE L'EAU :

La Commune a conclu avec le Conseil général une convention pour disposer d'une assistance technique dans le domaine de la protection de la ressource en eau ainsi que pour la production d'eau potable et plus spécialement, dans le cadre de la mise aux normes des captages.

Le Département se substitue ainsi à la SAFER pour l'accomplissement de cette mission.

6° Convention avec le PNC :

La Commune a signé une convention de partenariat avec le PNC qui porte sur les thèmes suivants :

- Modernisation de l'éclairage public
- Protection des grands rapaces
- Démarche « zéro pesticides »
- Valorisation de la « pierre sèche »
- Commune sans OGM

6° Convention avec le CDG pour la prévention et la sécurité:

La Commune a adhéré à la convention portant création par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'un service « Prévention » destiné à promouvoir une amélioration des conditions de travail des personnels des collectivités territoriales.

7° Subventions :

- A la suite des événements tragiques qui, à trois reprises, ont endeuillé notre pays durant le mois de janvier, le Conseil municipal a décidé de faire don à l'Orphelinat de la Police (ORPHEOPOLIS) d'une somme de **300 €**.
- Une subvention de **300 €** a été allouée à l'association « Les Randounaïres de Cassagnas ».

-8° Régime indemnitaire des employés communaux :

Le Conseil municipal a voté le principe du versement aux agents techniques et administratifs d'une indemnité d'administration et de technicité.

Le Maire
Jean WILKIN